



**Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles**

**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du mardi 13 décembre 2022**

N°02 – D.13.12.2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

3.1. Rapport social unique UGA 2021

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, PERSICO Simon, BARBIER Emmanuel, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, LAURENT Alain, ADAM Véronique, BORRAS Isabelle, WITINDI Matis, JANAMI Selma, DOULAT Léonce, WARIN Malo, VAN DER BEEK Cornelis, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, SIMIAND Marie-Christine, LABRIET Pierre, FEIGE Jean-Jacques, DEVILLERS Thibaut, VINCENT Thierry.

Membres représentés : BERZIN Corinne (donne procuration à BORRAS Isabelle), Elsa MERLE (donne procuration à VINCENT Thierry), SCHWARTZ Jean-Luc (donne procuration à LAMBLIN Jacob), CORVAISIER Bénédicte (donne procuration à VAN DER BEEK Cornelis), PUGEAT Véronique (donne procuration à LAKHNECH Yassine), BOLF Edith (donne procuration à ADAM Véronique), DAUGUET Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le passage en commission permanente du 6 décembre 2022,

Considérant l'évolution des indicateurs pris en compte pour l'établissement du rapport social conformément notamment, au décret du 7 mai 2021 fixant pour la fonction publique de l'Etat la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales ;

Considérant la mise en place d'un nouveau support au moyen d'une application de visualisation de données (*biboard*) permettant un suivi plus interactif et une actualisation année par année des indicateurs ;

Considérant que le rapport social unique UGA 2021 est accessible (au moyen du vpn depuis l'extérieur de l'UGA) sur [BIBOARD](#) ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le rapport social unique UGA 2021 comme présenté.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	40
Membres présents	25
Membres représentés	7
Nombre de votants	32
Voix favorables	32
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le rapport social unique UGA 2021 comme présenté.

Publié le : 06/01/2023

Transmis au Rectorat le : 06/01/2023

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 13 décembre 2022

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.